

# Sentiers d'Avenir

**Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement**

Adresse : 9 Kercune 56550 Locoal Mendon

[accueil@sentiersdavenir.fr](mailto:accueil@sentiersdavenir.fr)

<https://www.sentiersdavenir.fr/>

Kercune le 27 septembre 2024

M. le Préfet du Morbihan  
10 Place du Général de Gaulle  
56019 Vannes Cedex

**Lettre RAR : N° 1A 208 868 8153 1**

**Objet : Permis d'aménager la SPPL de Belz – régularisation du tracé - modification des permis**

Monsieur le Préfet,

Le tracé de la servitude de passage des piétons sur le littoral de Belz comportait de nombreuses erreurs de conception. Il s'agissait en général d'obstacles non repérés : par exemple un monolithe au Moulin des Oies, un passage impossible pointe de Ninezur, des zones très humides à Pont Carnac...

Le tracé a été corrigé pour partie par votre arrêté du 10 juillet 2024 (Moulin des Oies, Ninezur...). Nous vous informons toutefois que la régularisation de la traversée sur une centaine de mètres de la parcelle AB 0006 a été oubliée et reste donc illégale.

Pour les autres erreurs de conception, la DDTM et le département du Morbihan ont choisi de conserver le tracé mais de modifier les aménagements initialement prévus. Ainsi plusieurs ouvrages ont été construits sans être prévus aux permis d'aménager (passerelles, platelages etc.).

Nous l'avons indiqué plusieurs fois à M. Morvan qui est en charge du dossier pour le compte de l'Etat. M. Morvan nous avait indiqué que des demandes de permis modificatifs seraient lancées. Nous constatons qu'il n'en est rien, malgré la mise en service récente de l'ensemble de ces ouvrages illégaux.

Nous vous demandons en conséquence d'intervenir pour que toutes les régularisations de tracé et de permis d'aménager soient menées à leur terme.

Vous en remerciant par avance, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Pour l'Association Sentiers d'Avenir, le Président,  
Ronan Goavec

